|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| ORIGINAL :  anglais |
| DATE :  18 mai 2018 |

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt et unième session**

**Genève, 14 – 18 mai 2018**

résumé présenté par le président

1. La vingt et unième session du CDIP s’est tenue du 14 au 18 mai 2018. Ont pris part à cette session 101 États membres et 22 observateurs. La session a été ouverte par M. Mario Matus, vice‑directeur général de l’OMPI chargé du Secteur du développement.
2. Au titre du point 2 de l’ordre du jour, le comité a élu M. l’Ambassadeur Hasan Kleib, représentant permanent de la République d’Indonésie auprès de l’Office des Nations Unies, de l’OMC et des autres organisations internationales à Genève, en qualité de président, ainsi que Mme Kerry Faul, directrice de l’Office national de gestion de la propriété intellectuelle (NIPMO) d’Afrique du Sud et M. Ray Augusto Meloni García, directeur de la Division des inventions et des signes distinctifs de l’Institut national pour la défense de la concurrence et de la propriété intellectuelle (INDECOPI) du Pérou, en qualité de vice‑présidents.
3. Au titre du point 3 de l’ordre du jour, le comité a adopté le projet d’ordre du jour proposé dans le document CDIP/21/1 Prov. 3.
4. Au titre du point 4 de l’ordre du jour, le comité a décidé d’admettre, en qualité d’observateur ad hoc pour une durée d’un an, une organisation non gouvernementale (ONG), à savoir l’Institut national de recherche scientifique en propriété intellectuelle (Société de propriété intellectuelle), sans incidence sur son statut pour les réunions futures du CDIP.
5. Au titre du point 5 de l’ordre du jour, le comité a adopté le projet de rapport de la vingtième session du CDIP figurant dans le document CDIP/20/13 Prov.
6. Au titre du point 6 de l’ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales des délégations. Celles‑ci ont salué les efforts déployés par l’OMPI aux fins de la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement. Elles ont rappelé les questions importantes inscrites à l’ordre du jour du comité et réaffirmé leur volonté de participer de manière constructive aux débats sur ces questions.
7. Au titre du point 7 de l’ordre du jour, le comité a examiné les questions suivantes :

7.1 Rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement, figurant dans le document CDIP/21/2. Le document a été présenté par M. Mario Matus, vice‑directeur général. Ce dernier a souligné que l’intégration de la question du développement et des objectifs de développement durable dans le programme et budget pour l’exercice biennal 2018‑2019 et dans tous les objectifs stratégiques de l’OMPI se poursuivait. Il a présenté des données actualisées sur les projets du Plan d’action pour le développement. En outre, il a mentionné les progrès réalisés dans l’élaboration d’un manuel des statistiques de la propriété intellectuelle fondé sur des définitions harmonisées à l’échelle internationale. Les délégations se sont félicitées du rapport du Directeur général et ont exprimé leur satisfaction à l’égard du grand nombre d’activités menées par l’Organisation, notamment en matière d’assistance technique et de renforcement des capacités et aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Certaines délégations ont fait des suggestions pour améliorer le rapport, qui seront examinées par le Secrétariat. Ce dernier a pris note des observations faites par les États membres sur le rapport. Le comité a pris note du rapport.

7.2 Rapport sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées, figurant dans le document CDIP/21/10. Les délégations se sont félicitées du rapport et ont demandé que l’Organisation continue de fournir une assistance aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Le comité a examiné les informations contenues dans le document et a pris note des réponses fournies par le Secrétariat.

7.3 Rapport d’évaluation du projet relatif au renforcement des capacités d’utilisation de l’information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement – phase II, figurant dans le document CDIP/21/13. Le comité a assisté à un exposé détaillé présenté par l’évaluateur sur la méthodologie appliquée pour l’évaluation, les constatations, les conclusions et les recommandations. Les délégations ont salué les résultats obtenus. Le comité a pris note des informations figurant dans le rapport.

7.4 Analyse des lacunes dans les services et activités de l’OMPI en matière de transfert de technologie au regard des recommandations du groupe C du Plan d’action pour le développement, figurant dans le document CDIP/21/5. Le comité a examiné les informations contenues dans le document. Il a été décidé que les délégations intéressées soumettraient au Secrétariat une liste d’indicateurs pour évaluer les activités figurant dans le document. Ces indicateurs seraient ensuite regroupés et présentés à la prochaine session du comité. Les contributions des États membres devraient parvenir au Secrétariat avant le 10 septembre 2018.

7.5 Estimation des coûts liés à la mise en œuvre de la feuille de route pour encourager l’utilisation du forum sur le Web mis en place dans le cadre du “Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs”, figurant dans le document CDIP/21/6. Le comité a examiné les informations contenues dans le document. Il a été décidé que le Secrétariat examinerait les propositions faites par les délégations concernant l’utilisation des plateformes existantes, notamment e‑TISC, et qu’il établirait une feuille de route révisée ainsi qu’une estimation des coûts pour la prochaine session du comité.

1. Au titre du point 7.i) de l’ordre du jour, le comité a examiné les questions suivantes :

8.1 Compilation des pratiques, méthodes et outils de l’OMPI actuels concernant la fourniture d’une assistance technique, figurant dans le document CDIP/21/4. Les délégations ont pris connaissance des informations détaillées et complètes figurant dans le document et en ont pris note.

8.2 Pratiques suivies par l’OMPI pour la sélection des consultants chargés de l’assistance technique, figurant dans le document CDIP/21/9. Les délégations se sont félicitées des informations figurant dans le document et en ont pris note. Le Secrétariat a quant à lui pris note des observations faites par les États membres et a répondu aux observations faites par les délégations.

8.3 Discussions sur la création du forum sur l’assistance technique. Le comité a décidé d’engager un dialogue interactif sur l’assistance technique à la prochaine session du CDIP et a prié le Secrétariat d’établir un document contenant une étude sur la faisabilité de la mise en place d’un forum sur le Web, comme indiqué dans la décision du comité sur l’assistance technique figurant au paragraphe 1.b) de l’appendice I du résumé présenté par le président de la dix‑septième session du CDIP.

8.4 Présentation d’un exposé sur la nouvelle page Web de l’OMPI relative à l’assistance technique. Le comité a pris note de cet exposé.

1. Au titre du point 8 de l’ordre du jour, le comité a examiné les questions suivantes :

9.1 Examen de la proposition du groupe des pays africains relative à l’organisation, tous les deux ans, d’une conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, figurant dans le document CDIP/20/8. Le comité a décidé de poursuivre la discussion sur ce sujet à sa prochaine session.

9.2 Débat sur la manière de traiter les questions relatives aux objectifs de développement durable lors de futures sessions du CDIP, y compris la demande en faveur de l’établissement d’un point permanent de l’ordre du jour, figurant dans le document CDIP/18/4. Le comité a décidé que, à l’avenir, toutes les questions relatives aux objectifs de développement durable seraient traitées sous le point de l’ordre du jour “Propriété intellectuelle et développement”.

9.3 Projet relatif au renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle dans le secteur des logiciels en Afrique proposé par le Kenya, figurant dans le document CDIP/21/7. Le comité a accueilli favorablement le projet proposé et a prié la délégation du Kenya de consulter les parties concernées, notamment le Secrétariat, afin de développer la proposition pour que celle‑ci puisse être examinée à la prochaine session du comité.

9.4 Compilation des contributions reçues des États membres en ce qui concerne les modalités et les stratégies de mise en œuvre des recommandations de l’étude indépendante qui ont été adoptées, figurant dans le document CDIP/21/11. Le comité a décidé de poursuivre la discussion sur ce sujet à sa prochaine session. Il a aussi été décidé que les délégations intéressées pourraient soumettre des contributions supplémentaires au Secrétariat avant le 10 septembre 2018. Les États membres ayant soumis des contributions figurant dans ce document ont été encouragés à étudier la question entre eux afin de regrouper leurs propositions.

9.5 Recommandations nos 5 et 11 de l’étude indépendante de la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement. Le comité a décidé de poursuivre la discussion sur ce sujet à sa prochaine session.

9.6 Proposition de projet présentée par les délégations du Canada, des États‑Unis d’Amérique et du Mexique visant à renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat, en encourageant les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle, figurant dans le document CDIP/21/12. Une version révisée du document a été établie sur la base des observations faites par les délégations. Le comité a approuvé la version révisée du document portant la cote CDIP/21/12 Rev.

9.7 Proposition présentée par la délégation du Pérou, relative à un projet intitulé “Propriété intellectuelle, tourisme et gastronomie au Pérou : promouvoir le développement du tourisme et de la gastronomie au Pérou au moyen de la propriété intellectuelle”, figurant dans le document CDIP/21/14. Le comité a pris note de la proposition et a prié la délégation du Pérou de la réviser, avec le concours du Secrétariat, afin que celle‑ci puisse être examinée à sa prochaine session.

9.8 Étude de faisabilité sur l’amélioration de la collecte de données économiques sur le secteur de l’audiovisuel dans plusieurs pays africains, figurant dans le document CDIP/21/INF/2. Le comité a pris note des informations contenues dans l’étude. Il a été décidé que le Secrétariat déterminera si des travaux complémentaires sont nécessaires et peuvent être réalisés à l’avenir dans ce domaine.

9.9 Étude sur la propriété intellectuelle au service du renforcement de l’identité provinciale dans le cadre du projet de géoparc d’Imbabura, figurant dans le document CDIP/21/INF/5. Le comité a pris note des progrès accomplis dans le cadre du projet intitulé “Propriété intellectuelle, tourisme et culture : contribution aux objectifs de développement et promotion du patrimoine culturel en Égypte et dans d’autres pays développement”, ainsi que de l’exposé présenté sur l’étude susmentionnée. Le comité a indiqué qu’il attendait avec intérêt le rapport d’évaluation du projet.

9.10 Étude sur la promotion de l’innovation dans le secteur agroalimentaire ougandais : études sectorielles sur les plants de café robusta et la transformation des fruits tropicaux, figurant dans le document CDIP/21/INF/3. Le comité a pris note des informations contenues dans l’étude.

9.11 Étude sur l’utilisation de la propriété intellectuelle au Chili, figurant dans le document CDIP/21/INF/4. Le comité a pris note des informations figurant dans l’étude.

1. Au titre du point 9 de l’ordre du jour “Propriété intellectuelle et développement”, le comité a examiné la compilation des contributions des États membres sur les questions à examiner au titre du point de l’ordre du jour “Propriété intellectuelle et développement”, figurant dans le document CDIP/21/8 Rev. Le comité a décidé d’examiner la question “Les femmes et la propriété intellectuelle” au titre du point de l’ordre du jour “Propriété intellectuelle et développement” à sa vingt‑deuxième session et a prié le Secrétariat de présenter un court exposé sur les activités menées par le Secrétariat dans ce domaine. La question à examiner au titre de ce point de l’ordre du jour à la vingt‑troisième session du CDIP est le suivant : “Propriété intellectuelle et développement dans l’environnement numérique”. Les autres thèmes proposés à l’avenir devraient s’inspirer de ceux proposés dans le document CDIP/21/8 Rev. ou de toute autre proposition faite par les États membres, compte tenu du calendrier de présentation des documents.
2. Au titre du point 10 de l’ordre du jour consacré aux travaux futurs, le comité est convenu d’une liste de questions et de documents pour la prochaine session.
3. Le comité a noté que le projet de rapport de la vingt et unième session serait établi par le Secrétariat et publié sur le site Web de l’OMPI. Les observations sur le projet de rapport devraient être communiquées par écrit au Secrétariat, de préférence huit semaines avant la prochaine session. Le projet de rapport sera ensuite examiné pour adoption à la vingt‑deuxième session du comité.

13. Le présent résumé constituera le rapport du comité à l’Assemblée générale.

[Fin du document]